



*Ministère  
de la Communauté  
française*

CIRCULAIRE N° 2752

du 18/06/2009

<b>Objet :</b>	<b>Activités sportives au profit des élèves</b>
<b>Circulaire :</b>	<b>Informative</b>
<b>Emetteur :</b>	<b>Ministre Christian DUPONT</b>
<b>Contact :</b>	<b>Monsieur Didier LETURCQ (02/227.33.14)</b>
<b>Destinataires :</b>	<b>Enseignement fondamental et secondaire</b>
<b>Réseaux :</b>	<b>Communauté Française</b>
<b>Documents à renvoyer :</b>	<b>Non</b>
<b>Date limite d'envoi :</b>	

- Aux Chefs d'établissements d'enseignement secondaire organisés par la Communauté française

**Pour information :**

- Aux Organisations syndicales ;
- Aux Associations de Parents ;
- Aux membres des services d'Inspection de l'enseignement secondaire de la Communauté française.

**OBJET : l'importance de la condition physique des jeunes**

Madame la Préfète, Monsieur le Préfet,  
Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

De nombreuses enquêtes menées depuis environ 20 ans montrent une régression constante de la condition physique des jeunes, initialement vers 14 à 15 ans ; actuellement, chez les jeunes filles, on déplore une tendance à l'obésité dès l'âge de 12 à 13 ans.

D'autre part, on constate au cours de la même période, une forte augmentation d'une certaine violence qui serait la résultante de l'inactivité et de l'oisiveté : les habitudes de vie active ont progressivement cédé le pas à des comportements néfastes tels que le tabagisme, l'usage de la drogue, de l'alcool...

Pour tenter d'inverser ces tendances et sortir de la spirale infernale, il est absolument indispensable de promouvoir les activités physiques chez les jeunes.

Cependant, il faut constater que le déficit de mouvement de la vie quotidienne ne trouve pas une compensation suffisante dans les activités physiques pratiquées durant le temps scolaire consacré à l'éducation physique dans la grille-horaire. Il faut donc compenser par d'autres moyens !

Depuis 1984, la Fédération Sportive de l'Enseignement de la Communauté a pour objectif de proposer des activités parascolaires complémentaires menées par des pédagogues avertis, respectueux des bases de l'entraînement et connaissant la psychologie de l'enfant.

Les finalités de la FSEC sont de permettre à tous les enfants des enseignements ordinaire et spécialisé, du niveau fondamental et secondaire, de pratiquer des activités physiques sous la conduite d'un professeur d'éducation physique, sans aucune forme de discrimination qu'elle soit basée sur des différences physiques, sociales, intellectuelles ou culturelles.

Ces activités sont organisées durant le temps libre. Lors de rencontres inter écoles, tous les frais inhérents à l'activité sont pris en charge par la FSEC. De plus, en fonction de leur participation, les écoles reçoivent des points de récompense que les enseignants convertissent en matériel sportif.

Cependant, pour atteindre ses objectifs, qui sont l'amélioration de la santé, le plaisir dans la pratique sportive et l'influence positive sur l'éducation globale, la FSEC a besoin de l'adhésion de trois catégories de personnes dans le cadre de l'école :

- Les enfants qui sont les premiers acteurs ;

- Les enseignants qui désirent consacrer une partie de leur temps libre, bénévolement à la contribution à l'amélioration du bien-être, de la santé mentale et physique de leurs élèves ;
- Les chefs d'établissement qui apportent leur contribution à la FSEC en inscrivant leur établissement moyennant le paiement d'une somme très modique, liée à la population scolaire mais largement récupérée par la prise en charge des frais par la FSEC et l'octroi de points de récompense.

L'attitude des chefs d'établissement est primordiale : leur adhésion est indispensable pour susciter, chez leurs enseignants, la volonté de s'impliquer dans les activités sportives parascolaires et de les valoriser auprès de leurs élèves.

Pour rappel, le Décret Missions du 24 juillet 1997 précise parmi les objectifs généraux : « *Chaque établissement suscite le goût de la culture et de la créativité et favorise la participation à des activités culturelles et sportives par une collaboration avec les acteurs concernés* » et dans son « Livre blanc sur le sport » (2007), la Commission européenne recommande de : « *Favoriser l'éducation sportive et physique en tant qu'élément essentiel d'une éducation de qualité et en tant que moyen de rendre l'école plus attrayante et d'améliorer la fréquentation scolaire* ».

J'invite donc les chefs d'établissement à accorder tout leur soutien à la FSEC et à motiver leurs enseignants pour permettre à leurs élèves de participer à des loisirs actifs, élément essentiel d'une amélioration de la condition physique.

Pour des informations complémentaires, je vous invite de consulter le site de la FSEC : [www.fsec.be](http://www.fsec.be)

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien accorder à la présente.

Le Ministre,

**Christian DUPONT**

